



AVIS MUNICIPAL

Sècheresse

Restrictions de l'utilisation de l'eau

Madame, Monsieur,

En raison des conditions météorologiques actuelles les ressources en eau de la commune sont soumises à une forte pression.

Afin de préserver les réserves d'eau potable et de garantir l'approvisionnement de la population ainsi que la sécurité incendie, la Municipalité demande à l'ensemble des habitantes et habitants de limiter leur consommation d'eau au strict nécessaire.

Jusqu'à nouvel avis, les mesures suivantes sont applicables :

- L'arrosage des pelouses est interdit ;
- L'arrosage des jardins, massifs fleuris et potagers doit être limité au strict nécessaire en utilisant un arrosoir ;
- Le lavage des véhicules, des terrasses, des façades est interdit ;
- Le remplissage des piscines privées et autres installations similaires est interdit ;
- Toute utilisation non essentielle de l'eau potable est à éviter.

Les présentes mesures resteront en vigueur jusqu'à leur levée par un nouvel avis municipal.

La Municipalité remercie la population de faire preuve de civisme et de contribuer, par des gestes simples, à préserver cette ressource précieuse.

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Arnex, le 7 juillet 2026

La Municipalité